

# CONSULTATION

Sur la Stratégie québécoise  
de la recherche et de l'innovation

*Oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*

Novembre 2016

## **RÉDACTION**

Lynn Lapostolle, directrice générale

## **COLLABORATION À LA RÉDACTION**

Patrice Aubertin, trésorier

Renaud Bellemare, secrétaire

Nancy Gagnon, présidente

Robert Poulin, administrateur

Katia Tremblay, administratrice

## **MISE EN PAGE**

Mathilde Caramagno, agente d'administration

## **INFORMATION**

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

<http://www.cvm.qc.ca/arc> | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_MESI\\_Mémoire\\_2016-11-25.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MESI_Mémoire_2016-11-25.pdf)

## Table des matières

Présentation de l'ARC.....	4
Introduction.....	5
Questions proposées.....	6
Conclusion .....	13
Références bibliographiques .....	14

## Présentation de l'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de collèges publics et privés du Québec, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie, d'écoles gouvernementales, du milieu de la recherche universitaire, d'organismes, notamment subventionnaires, de syndicats, de ministères provinciaux et de l'entreprise privée. La gouvernance de l'ARC est confiée à un conseil d'administration composé de cinq membres de l'Association provenant du réseau collégial. Ceux-ci occupent des fonctions diverses et représentent des champs d'intérêt variables. L'équipe de l'ARC inclut entre autres des membres du personnel des collèges libérés de leur tâche pour aider l'Association à mener à bien sa mission. Depuis plus de 15 ans, le cégep du Vieux Montréal héberge l'ARC et son personnel.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs de collèges; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des collèges; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. L'Association exprime aussi son avis au sujet de la recherche collégiale à diverses occasions. Par exemple, l'an dernier, elle l'a fait lors de la consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation, et lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada ont sollicité des commentaires relativement à leur déclaration de principes sur la gestion des données numériques. Cette année, elle a participé aux consultations sur l'enseignement supérieur.

L'ARC offre des services à la communauté collégiale : elle regroupe, informe, soutient et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales, des événements relatifs à la recherche ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux et à les poursuivre; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise. Trois orientations figurent dans son plan stratégique actuellement en vigueur : la vigie; l'environnement et les conditions de pratique de la recherche; le développement organisationnel.

## Introduction

Les réponses que l'ARC soumet dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation sont le fruit des réflexions et des échanges des membres de son conseil d'administration, notamment lors de leur réunion tenue le 24 novembre 2016.

Nous souhaitons remercier le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour son approche consultative. Au fil des ans, l'ARC a exprimé son opinion à maintes reprises et elle est aujourd'hui ravie de transmettre quelques réponses en lien avec la consultation en cours – même si elle aurait vivement souhaité avoir davantage de temps pour consulter ses membres de façon plus étendue qu'elle n'a pu le faire, compte tenu de l'échéancier. Nous espérons sincèrement que l'invitation à répondre aux questions portant sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation aura suscité de riches discussions au sein de groupes comme le nôtre et que nombreuses seront les réponses transmises.

L'enracinement des collèges dans les quatre coins du Québec et leur constitution en réseaux à la fois québécois et canadien constituent des atouts non négligeables pour « oser la recherche et l'innovation ». Si la recherche est l'une des caractéristiques de l'enseignement supérieur, « la recherche collégiale est singulière à plusieurs titres. L'une de ses particularités est que les chercheuses et chercheurs qui la pratiquent le font volontairement, sans obligation professionnelle de quelque sorte. [...] Occupant une place de choix en recherche appliquée, passés maîtres en matière de recherche sur l'enseignement collégial, particulièrement doués pour le transfert des connaissances comme pour le transfert des technologies, constamment préoccupés par la vulgarisation scientifique, réinvestissant jour après jour les résultats de leurs projets dans la formation, les chercheuses et chercheurs de collège ont pris en main leur destinée scientifique, et ce, dès la création des cégeps. » (Piché, 2011, p. XVII) En ce sens, nous réitérons notre souhait que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation voie le bien-fondé de tirer « profit des recherches effectuées au sein du réseau collégial pour guider sa réflexion » (Association pour la recherche au collégial, 2004, p. 10).

Pour faciliter la lecture des réponses aux questions posées dans le cadre de la consultation, nous avons choisi de reproduire ces dernières.

## Questions proposées

***Dans l'optique de favoriser le développement économique et social du Québec, quels sont les enjeux ou défis en matière de recherche et d'innovation que vous estimez prioritaires et qui devraient être abordés dans la future stratégie?***

*Dégager une vision globale du système québécois de la recherche et de l'innovation*

Pour favoriser le développement du Québec au cours des prochaines années, autant sur le plan scientifique que culturel ou économique et social, il nous apparaît primordial de dégager une vision globale du système québécois de la recherche et de l'innovation en s'appuyant sur tous les volets de ces deux types d'activités. À l'heure où l'étude des phénomènes selon des perspectives non seulement disciplinaires, mais également interdisciplinaires, multidisciplinaires ou transdisciplinaires est incontournable, le Québec ne peut faire l'économie d'aucune de ces dimensions pour son développement. De telles activités ont cours dans des cégeps, des collèges privés subventionnés et des écoles gouvernementales, de même que dans les quelque 70 regroupements de recherche ou de transfert qui leur sont associés et dont font partie les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Tout comme nous l'avons fait dans les mémoires soumis lors des consultations portant sur les stratégies ou politiques de la science ou de l'innovation précédentes (Association pour la recherche au collégial, 1999, 2009, 2012), nous soutenons l'à-propos que la prochaine Stratégie mise entre autres sur la contribution de la recherche collégiale. Celle-ci couvre, dans les faits, un territoire beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît, mais encore trop méconnu.

*Miser sur un effet de synergie à l'échelle provinciale, mais aussi, fédérale*

Outre le fait d'exposer une vision globale du système de la recherche et de l'innovation, la prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation gagnerait à miser sur un effet de synergie, et ce, autant en ce qui concerne les mesures en place à l'échelle provinciale que celles offertes à l'échelle fédérale. À titre d'exemple, il pourrait être avantageux d'augmenter la hauteur du financement et la portée du programme Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges, administré par les Fonds de recherche du Québec (FRQ). Il pourrait l'être également de convier les ministères du gouvernement du Québec, autres que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), à soutenir la recherche et l'innovation, ou encore, à y recourir. Nous pensons notamment ici, il va de soi, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dont l'enseignement postsecondaire relève. Ainsi, à l'heure actuelle, des chercheuses et chercheurs de collèges sont invités à faire partie d'équipes ou de regroupements pour la contribution particulière qu'ils peuvent leur apporter, mais les ressources financières des FRQ ne sont pas suffisantes pour dégager toutes ces personnes de leur tâche d'enseignement ou leur octroyer le montant statutaire prévu. Cette mesure soutient plusieurs équipes de recherche interordres, ce que l'on voudra nécessairement encourager. De même, l'effet de synergie recherché pourrait conduire le gouvernement du Québec à s'associer, par exemple, au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), étant entendu que celui-ci investit dans les frais directs nécessaires pour la conduite d'un projet, mais pas dans le dégagement de la tâche. Le taux de réussite des chercheuses et chercheurs de collèges aux concours du CRSH ou du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est excellent : il s'est

élevé à 35 % pour le premier concours du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés du CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines, [2016]) et à 49,9 % pour l'ensemble des sept types de subvention du programme Innovation dans les collèges et la communauté du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, [2016]). Enfin, nous souhaitons vivement que la Stratégie prévoie que le MESI recommence à contribuer financièrement au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) et au Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART), que le MEES administre et qui sont réservés aux chercheuses et chercheurs de collèges. Sans la contribution du MESI, les budgets du PAREA et du PART sont nécessairement moindres que ce qu'ils étaient<sup>1</sup>, et cette contribution était par ailleurs déjà considérée comme insuffisante. Elle fait cruellement défaut.

*Porter à tout le moins à cinq ans la durée de vie de la Stratégie*

La plus récente Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation s'étendait sur trois ans; la Politique nationale de la recherche et de l'innovation qui l'a suivie, sur cinq, mais elle n'a pu être mise en application pour la durée prévue. Nous osons espérer que la prochaine Stratégie couvre une période suffisamment longue pour qu'elle puisse avoir les effets attendus. Par ailleurs, les dernières années ont été marquées par le fait que la recherche et l'innovation ont été à maintes reprises déstabilisées par des réorganisations administratives ou ministérielles. Tout en comprenant l'aspect démocratique des réorganisations ministérielles, nous nous interrogeons sur la pertinence des réorganisations administratives. Se doter d'une vision systémique, puis la mettre en application nécessitent non seulement de l'argent, mais aussi du temps. À l'heure où l'on demande aux établissements d'enseignement de produire des plans décennaux de développement de leurs infrastructures de recherche – et de consentir temps et efforts dans une perspective de mutualisation des ressources –, nous croyons sincèrement que la prochaine Stratégie devrait être en vigueur pour une période d'au moins cinq ans. L'investissement nécessaire à l'élaboration et, éventuellement, à l'évaluation d'une planification en serait ainsi optimisé, sans compter que les milieux concernés seront plus à même de tirer le maximum de profits des ressources si on leur en laisse véritablement le temps.

***Parmi les mesures actuelles de soutien à la recherche et à l'innovation, lesquelles vous apparaissent les plus efficaces et méritent d'être maintenues? À l'inverse, lesquelles devraient faire l'objet d'une révision approfondie ou être abolies?***

*Pour ce qui concerne les mesures de soutien à la recherche, étendre l'accès des chercheuses et chercheurs de collèges*

Certaines mesures de soutien à la recherche et à l'innovation, par exemple des programmes des FRQ, sont actuellement inaccessibles aux chercheuses et chercheurs de collèges. Ceux-ci ont maintes fois demandé, et ce, sur différentes tribunes que les mesures publiques de soutien à la recherche et à l'innovation leur soient accessibles. Le Conseil de la science et de la technologie le proposait aussi à l'intérieur de son avis de novembre 1999<sup>2</sup>. L'insuffisance des ressources consenties aux organismes qui soutiennent la recherche et l'innovation, notamment les FRQ, joue ici en défaveur des chercheuses et chercheurs de collèges. Nous comprenons donc que, pour faire en sorte

---

<sup>1</sup> Ce montant, qui s'élevait à 595 000 \$ par année depuis 2001, n'a jamais été indexé; s'il l'avait été, il serait aujourd'hui de 783 022 \$.

<sup>2</sup> Conseil de la science et de la technologie, *Connaître et innover : des moyens concurrentiels pour la recherche universitaire*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 1999.

que ces personnes aient accès à ces fonds, il est essentiel que les budgets des Fonds soient augmentés. Permettons-nous d'ajouter que, selon nous, il importe que les mesures soient définies en tenant compte du contexte de la pratique de l'activité de recherche à l'ordre collégial, bien différent de celui des chercheuses et chercheurs universitaires. « La recherche collégiale est singulière à plusieurs titres. Une de ses particularités est que les chercheuses et chercheurs qui la pratiquent le font volontairement, sans obligation professionnelle. » (Piché, 2011, p. 20)

#### *Augmenter le financement pour les frais directs de la recherche*

Si l'on octroyait à la recherche collégiale les frais directs nécessaires pour déployer pleinement son potentiel, son apport à la recherche et à l'innovation serait beaucoup plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Sa contribution, bien que considérée comme significative, reste limitée par les maigres moyens dont elle dispose et, par conséquent, par la méconnaissance dont elle souffre. Ainsi, elle reste bien souvent inféodée à la recherche universitaire. Ajoutons que, à nos yeux, la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation doit refléter le fait que de nombreux types de projets échappent aux seuls partenariats financiers avec l'entreprise privée, et donc, qu'elle doit être innovante à cet égard. En effet, trop nombreuses sont les activités ne pouvant être menées en ayant recours à ce modèle – par exemple, celles qui sont très pertinentes à court terme, mais qui se situent plutôt à l'échelle microsociale, celles qui relèvent de la prévention et qui s'inscrivent dans les domaines de la santé publique, de l'environnement, de la pauvreté ou de l'inclusion sociale, celles qui pourraient avoir un impact majeur à long terme et qui appartiennent plutôt à la recherche fondamentale, et enfin, celles qui sont réalisées en collaboration avec des partenaires qui n'ont que peu ou n'ont pas de ressources à y consacrer, tels les partenaires communautaires. D'ailleurs, en cette matière, nous sommes convaincus qu'il serait profitable de hausser le budget du volet sur l'innovation sociale du PART étant donné la capacité de recherche dans ce domaine, qui se traduit notamment par l'augmentation du nombre de regroupements de recherche ou de transfert actifs<sup>3</sup>. Cette augmentation a eu pour effet, entre autres, que la direction responsable du PART n'a pu lancer de concours cette année, faute d'argent. L'une des principales caractéristiques de la recherche collégiale est qu'il s'agit d'une activité volontaire. En ce sens, puisqu'une enseignante ou un enseignant de collège ne sont pas tenus de faire de la recherche, il importe qu'ils soient dégagés d'une partie de leur tâche d'enseignement à cette fin. Or, cette condition n'est pas toujours prise en considération; et quand elle l'est, les enveloppes budgétaires des programmes ne sont ni indexées ni augmentées en fonction de la hausse du volume d'activités de recherche au sein des collèges, étant donné, par exemple, la croissance du nombre de regroupements de recherche ou de transfert, dont les CCTT font partie<sup>4</sup>. De plus, nous suggérons que soit favorisé l'engagement de personnel professionnel ou étudiant au sein des équipes de travail, notamment pour que les établissements puissent augmenter leur capacité d'initiation à la recherche. Cela constitue, de plus en plus, une attente des organismes subventionnaires. Compte tenu des besoins de main-d'œuvre en matière de recherche et d'innovation et, qui plus est, de la nécessité de former l'esprit scientifique ou d'innovation chez les jeunes, il est souhaitable que l'ordre collégial contribue autant qu'il le peut, ce qu'il est notamment possible de faire en incluant des étudiantes et étudiants dans les équipes, entre autres comme auxiliaires ou comme stagiaires. Enfin, nous osons espérer que la prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation accordera sa juste part

---

<sup>3</sup> Depuis 1999, le gouvernement du Québec a reconnu six de ces regroupements comme centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).

<sup>4</sup> Rappelons que le nombre de CCTT s'établit maintenant à 49, sans que les budgets octroyés pour les programmes de subvention aient été augmentés de manière à tenir compte de cette hausse, étant entendu par ailleurs que l'activité de recherche est aussi très importante à l'extérieur de ces centres.

de ressources à la diffusion des résultats de la recherche. Les chercheuses et chercheurs de collèges ont fait face, l'an dernier, à la suppression du seul programme les aidant à participer à des congrès internationaux, le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC). Or, importantes sont les retombées de ces interventions pour le dossier des chercheuses et chercheurs, tout autant que pour la reconnaissance de la recherche menée dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, pour la programmation des organismes qui soutiennent la diffusion des résultats de la recherche collégiale ou le transfert des connaissances, ou encore, pour les possibilités que cette recherche contribue à la reconnaissance de la recherche québécoise.

*Rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de frais indirects pour la recherche*

On impose à la recherche collégiale de maintenir sa pertinence et sa qualité sans que les établissements d'enseignement collégial jouissent des frais indirects attribués, au Québec, aux établissements universitaires. Cette situation n'est plus viable, et la croissance des activités de recherche place les établissements d'enseignement collégial dans une situation intenable. Des ressources dont la hauteur reste à déterminer, mais qui serait équivalente à celle accordée aux universités, sont donc vitales pour financer ces frais. Dans sa *Politique nationale de la recherche et de l'innovation*, le gouvernement reconnaissait « l'importance des infrastructures de recherche comme lieu de coopération scientifique et comme espace de formation » (Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, 2006, p. 33), de même que le montant élevé des « coûts de fonctionnement et de maintien [...] pour les établissements qui les hébergent » (p. 33). Il affirmait aussi que « l'une des principales difficultés rencontrées par le milieu scientifique réside dans l'insuffisance des sommes couvrant les frais indirects de la recherche » (p. 33). Encore faut-il en recevoir! Il est plus qu'essentiel de s'attaquer à ce problème et de rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de ces frais qui les aideront à soutenir non seulement le développement, mais aussi la pérennité de la recherche collégiale. En effet, qu'il soit établi à l'échelle locale, régionale ou nationale, les opérations d'un bureau de la recherche reposent entre autres sur un investissement financier qui ne saurait provenir des frais directs obtenus pour mener les projets. Qui plus est, compte tenu de son caractère volontaire, la recherche collégiale nécessite – à la différence de la recherche universitaire – que celles et ceux qui la réalisent obtiennent les ressources nécessaires pour être dégagés de leur tâche. Grâce à l'attribution de frais indirects, les établissements pourront soutenir les individus, les projets et les organisations, telle la nôtre, nécessaires à l'écologie de la recherche collégiale au Québec. En effet, étant donné le volume des activités de recherche menées dans les établissements d'enseignement collégial, l'existence d'un organisme tel l'ARC assure à moindres coûts le développement de la recherche collégiale à l'échelle d'un réseau qui, dans les faits, est composé de plusieurs sous-réseaux. Ne pas verser de tels frais aux collèges équivaut à s'attendre de leur part qu'ils puisent à même d'autres enveloppes budgétaires, par exemple celle de la réussite éducative, ce qui est inadmissible.

*Offrir un encouragement accru aux entreprises – avec ou sans but lucratif – intéressées à soutenir la recherche et l'innovation*

Certaines entreprises collaborent avec les collèges et leurs regroupements de recherche ou de transfert, tels les CCTT, parce qu'elles misent sur l'éducation et la perçoivent comme un atout pour le bien-être collectif, y compris le leur. S'associer avec un collègue témoigne de cet appui, et ce, aux yeux de tous. Un accroissement de l'encouragement en ce sens favoriserait la collaboration des entreprises à la recherche ou à l'innovation, qu'elles soient ou non à but lucratif. Par exemple, l'augmentation du pourcentage des

crédits d'impôt consentis pour la formation et le soutien pourrait avoir des incidences positives sur les entreprises à but lucratif. De même, certains programmes pourraient inclure des ressources financières visant à ce que les entreprises sans but lucratif puissent recevoir une subvention correspondant au montant nécessaire pour remplacer les membres de leur personnel qui participent à un projet de recherche – comme le fait, par exemple, le CRSH pour son Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges. Ainsi, le soutien à l'effort de recherche appliquée serait considéré comme bénéfique à court terme. De plus, en appliquant cette mesure à l'ensemble de la recherche collégiale et non strictement à l'une de ses composantes, des retombées seraient sans aucun doute observées autant sur la gouvernance que sur la gestion de cette activité. Bref, dans la mesure où elles percevraient clairement l'intérêt qu'elles auraient à le faire, les entreprises collaboreraient peut-être davantage avec les collèges ou avec les centres de recherche ou de transfert qui leur sont associés.

***Quelles nouvelles actions le gouvernement du Québec pourrait-il entreprendre afin d'accroître les retombées de la recherche et de l'innovation?***

*Fournir au réseau collégial les moyens de procéder à une étude rigoureuse des retombées de sa recherche*

Il serait utile, croyons-nous, que le réseau collégial jouisse des ressources nécessaires pour intégrer à ses activités de recherche ou d'innovation une étude rigoureuse des retombées à court, moyen ou long terme des projets qui y sont menés. Rappelons déjà, pour commencer, la difficulté additionnelle à laquelle font face les chercheuses et chercheurs de collèges depuis que le PSCCC a été aboli. Parmi les effets néfastes de cette coupure, mentionnons l'impossibilité pour ces personnes, dans certains cas, de publier des articles dans des revues scientifiques propres à leur domaine d'activité ainsi que la réduction de leur capacité à présenter des communications dans des congrès scientifiques d'envergure internationale – et donc, entre autres, de contribuer au développement du savoir –, dans un contexte où les organisatrices et organisateurs de tels événements ont de moins en moins les moyens d'assumer les frais de participation des communicatrices et communicateurs qu'ils invitent. Cette coupure a aussi un impact sur la capacité de réseautage des chercheuses et chercheurs de collèges, entre autres en émergence, à l'heure de la recherche multidisciplinaire, intersectorielle, interordre, partenariale et internationale. En somme, il y a inéluctablement un effritement de la capacité des chercheuses et chercheurs de collèges à participer à l'effort de recherche. Ajoutons que le fait de se pencher sur les retombées de la recherche collégiale fournirait l'occasion non seulement de bien les documenter, mais également d'en augmenter les effets positifs sur la formation collégiale. De plus en plus de chercheuses et de chercheurs de collèges souhaitent inclure des étudiantes et étudiants dans leurs projets, par exemple à titre d'auxiliaires ou de stagiaires de recherche, ou les initier à la recherche dans le cadre de leurs cours. Plusieurs initiatives en ce sens ont vu le jour durant les dernières années. Nous verrions d'un très bon œil que la Stratégie fournisse au système de la recherche et de l'innovation les moyens non seulement de les documenter, mais aussi d'en encourager d'autres. Par exemple, faute de ressources financières suffisantes, le FRQSC n'a pu réaliser son projet d'offrir des bourses d'initiation à la recherche des étudiantes et étudiants de collèges (Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2014) et, pour la même raison, le FRQNT a dû annuler son offre de bourses l'an dernier (Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, 2014). Évidemment, les résultats de la recherche et de l'innovation en précèdent les retombées; soulignons toutefois ici que des liens sont nécessairement à tisser entre cette question et deux autres propositions contenues dans le présent mémoire : le soutien aux publications

scientifiques et la mise sur pied d'un observatoire de la recherche collégiale.

### ***Autres questions***

#### *Actualiser la mission des collèges*

Au moment de l'étude du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, l'ARC avait salué la mention explicite de la recherche dès l'article 2 et invité le législateur à reformuler comme suit cet article : « Font également partie de leur mission [celle des collèges d'enseignement général et professionnel] la recherche et le transfert de connaissances ainsi que les services à la collectivité. » Nous profitons de la présente consultation pour inviter le gouvernement à actualiser la mission des collèges, et ce, pour maintes raisons. Tout d'abord, la recherche, peu en importe le type, est inhérente à l'enseignement supérieur, et l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Ajoutons ensuite que, au Québec, les collèges comme les universités offrent des formations qui relèvent de l'enseignement supérieur. Une partie de la formation donnée au collège correspond à celle que les étudiantes et étudiants des autres provinces canadiennes ou des États américains reçoivent en première année d'université. Pour réaliser ce mandat d'enseignement supérieur, les cégeps ont investi tous les types de recherche, et ce, dès leur création, c'est-à-dire bien avant qu'une législation ne formalise la recherche comme l'une des activités qu'il leur est possible de mener. S'il advenait que la Loi sur les collèges subisse des modifications, notamment en raison des décisions que le gouvernement prendra comme suites aux récentes consultations sur l'enseignement supérieur, l'ARC réitérera la position qu'elle a adoptée dans le mémoire qu'elle a déposé concernant le projet de loi n° 44 – tout comme elle l'a fait dans le cadre de la consultation sur le Projet de création du Conseil des collèges du Québec (Association pour la recherche au collégial, 2016), position selon laquelle elle salue l'inscription de la recherche collégiale dans la mission des collèges, sans qualificatif et donc sans restriction.

#### *Soutenir la mise sur pied d'un observatoire sur la recherche collégiale*

Lors des rencontres préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur, à l'automne 2013, l'un des thèmes discutés était la qualité de l'enseignement et de la recherche. Autant les FRQ que les trois Conseils portent une attention particulière à la qualité de la recherche. À ce même Sommet, il est ressorti quelques constats : le réseau collégial a prouvé sa capacité en innovation, particulièrement dans les domaines de l'innovation technologique et de l'innovation sociale; pour ce qui est de la recherche, il l'a surtout prouvée dans le secteur de la nature et des technologies ainsi que dans celui de la société et de la culture, qui regroupent chacun environ 45 % de l'ensemble des activités (Piché et Lapostolle, 2012). S'effectuant à proximité des utilisatrices et utilisateurs, la recherche collégiale produit une connaissance en continuelle adaptation aux besoins croissants des différents milieux québécois. Elle est appelée à agir sur trois axes de développement de la recherche et de l'innovation au Québec : l'atteinte et le maintien d'une masse critique de chercheuses et de chercheurs actifs; le développement de la relève scientifique et technologique; la promotion et le soutien de l'innovation au Québec. Or, parmi les enjeux auxquels la recherche collégiale fait face, se trouvent le développement d'une connaissance plus fine sous tous les angles (potentiel humain, infrastructures, organisation, etc.) ainsi que son ancrage à l'intérieur de cet ordre d'enseignement. Dans ce contexte, la mise sur pied d'un observatoire nous apparaît un moyen pertinent pour recueillir, exploiter et diffuser des données autant sur le patrimoine

éducatif québécois qui concerne la recherche collégiale que sur le système de la recherche. Les bénéfices que le réseau collégial et le milieu scientifique pourraient en retirer sont nombreux et comprennent notamment la mutualisation, le maillage et la collaboration.

*Soutenir l'accès aux articles scientifiques et aux données de recherche*

Le réseau collégial du Québec possède depuis février 2016 son dépôt « institutionnel », EDUQ.info. Cette archive ouverte, mise en place par l'équipe du Centre de documentation collégiale (CDC), est à la disposition des cégeps, des collèges privés, des écoles gouvernementales, des regroupements de recherche ou de transfert, dont les CCTT, ainsi que de tous les organismes ou associations en lien avec le réseau collégial. Les étudiantes et étudiants universitaires inscrits dans un programme de formation en enseignement collégial ou qui se penchent sur des questions relatives à l'enseignement collégial peuvent aussi y accéder. Or, les chercheuses et chercheurs de collèges souhaitent avoir un accès plus large à la littérature scientifique, notamment à distance, et ce, peu importe leur domaine de recherche (environnement, arts, littérature et société ou neurosciences, santé mentale et toxicomanies, par exemple). En effet, à l'ère numérique, qu'ils puissent détenir, depuis 2011, la carte émise par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) dans le respect de l'Entente sur la réciprocité d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes ne comble pas leurs besoins. Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur sont engagés dans des démarches visant à contrôler la hausse des coûts d'achat ou d'abonnement aux publications scientifiques. Dans cette perspective, nous proposons que le CDC obtienne les ressources nécessaires pour que son mandat soit étendu et qu'il devienne à la fois le lieu d'accès aux bases de données d'articles scientifiques nécessaires aux travaux menés par les chercheuses et chercheurs de collèges et le dépôt « institutionnel » de leurs publications scientifiques. Cette mutualisation des ressources comporte notamment une dimension éthique, de l'ordre du développement durable. De plus, bien que le Québec en soit encore aux balbutiements en ce qui a trait à l'accès aux données de recherche, cette importante question pourrait assurément être abordée dans la même optique. Une telle opération pourrait être menée de concert avec le MESI et le MEES.

## Conclusion

L'ARC considère comme essentiel que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, ose non seulement l'innovation – autant technologique que sociale ou organisationnelle –, mais aussi la recherche à l'ordre d'enseignement collégial. En effet, bien qu'il soit ici question de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, nous ne pouvons passer sous silence que la consultation porte le titre *Oser + innover*, muet quant à la recherche. Le présent mémoire contient 11 propositions, que nous souhaitons rappeler pour conclure.

Dans l'optique de favoriser le développement du Québec, sous tous ses angles, nous proposons que la Stratégie repose sur trois points d'ancrage que nous estimons prioritaires :

- dégager une vision globale du système québécois de la recherche et de l'innovation;
- miser sur un effet de synergie à l'échelle provinciale, mais aussi, fédérale;
- porter à tout le moins à cinq ans la durée de vie de la Stratégie.

Nous suggérons que les mesures de soutien à la recherche et à l'innovation, actuelles ou éventuelles, visent les objectifs suivants :

- pour ce qui concerne les mesures de soutien à la recherche, étendre l'accès des chercheuses et chercheurs de collèges;
- augmenter le financement pour les frais directs de la recherche;
- rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de frais indirects pour la recherche;
- offrir un encouragement accru aux entreprises – avec ou sans but lucratif – intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.

Nous considérons que le gouvernement du Québec gagnerait à entreprendre l'action ci-après afin d'accroître les retombées de la recherche et de l'innovation :

- fournir au réseau collégial les moyens de procéder à une étude rigoureuse des retombées de sa recherche.

Enfin, nous croyons que les trois actions suivantes seraient aussi profitables :

- actualiser la mission des collèges;
- soutenir la mise sur pied d'un observatoire sur la recherche collégiale;
- soutenir l'accès aux articles scientifiques et aux données de recherche.

En terminant, nous tenons à remercier de nouveau le ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation pour sa détermination à consulter différentes parties prenantes en matière de recherche et d'innovation, et nous l'invitons à *Oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*. Nous souhaitons également souligner que l'ARC demeure disponible pour poursuivre les échanges en lien avec l'élaboration de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, et ce, dans une réelle perspective de collégialité.

## Références bibliographiques

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Avis de l'Association pour la recherche au collégial au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant sa vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, [En ligne], 1999. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/4\\_1\\_publications\\_html.php?fich=doc/avis\\_mrst.html](http://vega.cvm.qc.ca/arc/4_1_publications_html.php?fich=doc/avis_mrst.html)] (Consulté le 24 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *La recherche au collégial : un potentiel considérable, une contribution significative*, [En ligne], 1999. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/4\\_1\\_publications\\_html.php?fich=doc/avis\\_meq.html](http://vega.cvm.qc.ca/arc/4_1_publications_html.php?fich=doc/avis_meq.html)] (Consulté le 24 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Le réseau collégial d'enseignement supérieur et sa recherche : un potentiel unique à conserver*, [En ligne], 2004. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_memoire\\_pour\\_le\\_forum.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_memoire_pour_le_forum.pdf)] (Consulté le 25 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Maintenir la recherche collégiale tous azimuts : perpétuer une contribution essentielle à la vitalité intellectuelle, économique et sociale du Québec*, [En ligne], 2009. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_memoire\\_Projet\\_de\\_loi\\_no\\_44.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_memoire_Projet_de_loi_no_44.pdf)] (Consulté le 24 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Mémoire de l'Association pour la recherche au collégial présenté à l'Acfas en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de la recherche et de l'innovation au Québec*, Montréal, [En ligne], 2012. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_Politique-de-recherche-et-innovation-du-Quebec\\_Memoire.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Politique-de-recherche-et-innovation-du-Quebec_Memoire.pdf)] (Consulté le 24 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Mémoire déposé par l'Association pour la recherche au collégial et présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des consultations sur l'enseignement supérieur*, [En ligne], 2016. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_MEES\\_M%C3%A9moire\\_2016-10-28.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MEES_M%C3%A9moire_2016-10-28.pdf)] (Consulté le 24 novembre 2016).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Optimiser la contribution de la recherche collégiale au système de la recherche publique du Québec : miser sur tous les foyers propres à assurer la vitalité intellectuelle, économique et sociale du Québec*, [En ligne], 2009. [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC\\_Memoire\\_SQR1.pdf](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Memoire_SQR1.pdf)] (Consulté le 24 novembre 2016).

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES. *Plan stratégique*, [En ligne], 2014. [<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/1175374/Plan+strat%C3%A9gique+FRQNT+2014-2017+VF+nov14.pdf/c7d6be6e-21d2-4d36-93fe-f830742f28c7>] (Consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2016).

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE. *Plan stratégique 2014-2017*, [En ligne], 2014. [[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449030/plan-strategique\\_2014-2017.pdf/5fc1d53a-161a-43b2-a2ca-e2f426804eed](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449030/plan-strategique_2014-2017.pdf/5fc1d53a-161a-43b2-a2ca-e2f426804eed)] (Consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2016).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Un Québec innovant et prospère. Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, s. l., Direction générale des communications et des services à la clientèle, 2006.

PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

PICHÉ, Sébastien, et Lynn LAPOSTOLLE. *Quelques caractéristiques générales de la recherche collégiale* (document inédit produit pour le Comité de liaison de l'enseignement supérieur), 2012.